

The background of the page is a faded, light blue image of several students in a classroom or study hall, looking at papers and laptops.

**INDICATEUR DU COÛT  
DE LA RENTRÉE  
DE L'ÉTUDIANT  
EN MÉDECINE**

Other text elements scattered around the main title include: RÉFÉRENTIELS, ALLOCATIONS, HÔPITAL, FORMATIONS EXTERNAT, DFASM, DFGSM, ASSURANCES, COURS, UNIVERSITÉ, STAGES, TUTORAT, INTERNAT, CROUS, PAGES UFR, LOGEMENT, and DÉFASMS.



DOSSIER DE PRESSE  
27 AOÛT 2018

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

---

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### MOT DU BUREAU NATIONAL

L'université est le lieu emblématique de l'**émancipation** et de l'**accès au savoir**. Elle se veut accessible à tous, moteur de l'ascenseur social. Aujourd'hui, le contrat n'est que partiellement rempli pour les étudiants, notamment en médecine.

C'est pour souligner ces limites et apporter des propositions concrètes que l'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France publie l'**indicateur du coût de la rentrée 2018**.

Les études de médecine sont marquées par deux **concours** (en fin de PACES et en fin de DFASM3) dont les enjeux majeurs (l'entrée dans les études de médecine et le choix de spécialité et subdivision) induisent des **effets pervers de dépense et de sélection sociale**. Des organismes privés de préparation aux concours au quasi-monopole des ventes des référentiels, en passant par un rythme effréné empêchant les jobs étudiants, les biais financiers sont nombreux.

Le **statut de l'étudiant hospitalier**, en lui-même précaire par de multiples aspects (rémunération, droits, reconnaissance, ...) participe au **mal-être des étudiants** que la grande enquête Santé Mentale Jeunes Médecins menée par les structures représentatives des jeunes et futurs médecins a su démontrer en 2017.

De plus, cette rentrée est marquée par la mise en place de la **Contribution Vie Étudiante et de Campus**, coût surajouté pour les étudiants salariés que nous représentons, sans qu'aucune compensation ne lui soit accordée. A l'heure où une prise de conscience sur l'importance du **bien-être chez les soignants et futurs soignants** semble avoir opérée, et bien que l'aspect financier ne soit pas le seul facteur concourant au bien-être, il apparaît cependant **essentiel de ne pas le négliger**.

L'ANEMF apporte ici des **propositions concrètes**, pas uniquement financières, qui supposent l'**implication de tous les acteurs de notre formation et de notre environnement de formation** : universités, facultés, corps professoral, CROUS, rectorats, collectivités locales, ministères, ...

Aides financières mais aussi **soutien des tutorats** de PACES comme d'années supérieurs, **accès au savoir, accueil des étudiants** : l'**amélioration des conditions d'études des étudiants en médecine, à laquelle l'ANEMF et son réseau participent chaque jour, doit aussi devenir l'enjeu de tous !**



**Clara Bonnavion**  
Présidente de l'ANEMF



**Loïc Lemoine**  
Vice-Président chargé des Affaires Sociales



## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DE L'ANEMF</b> .....	page 5
<b>PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ANEMF 2018</b> .....	page 5
<b>CHIFFRES FINAUX</b> .....	page 6
<b>LES CHIFFRES EN DÉTAIL</b> .....	page 7
<b>PROBLÉMATIQUES DES ÉTUDIANTS EN PACES</b> .....	page 8
<b>MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE</b> .....	page 8
<b>PROBLÉMATIQUES DES ÉTUDIANTS EN DFASM1</b> .....	page 10
<b>MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE</b> .....	page 10
<b>FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SANTÉ</b> .....	page 12
<b>FRAIS MENSUELS</b> .....	page 13
<b>ÉVOLUTION DES ÉTUDES DE SANTÉ</b> .....	page 14
<b>RÉFORME DU DEUXIÈME CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES</b> .....	page 14
<b>SERVICE SANITAIRE</b> .....	page 15
<b>BILAN</b> .....	page 17
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	page 19
<b>FRAIS SPÉCIFIQUES DE LA RENTRÉE</b> .....	page 19
<b>FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE</b> .....	page 20
<b>SOURCES</b> .....	page 21



## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### PRÉSENTATION DE L'ANEMF

L'**ANEMF**, Association Nationale des Etudiants en Médecine de France, est une association régie par la loi 1901, créée en 1965, et ayant pour but la défense de l'**intérêt commun des étudiants en médecine**.

Administrée par les élus étudiants en médecine et par les représentants des associations locales d'étudiants en médecine, elle porte la **voix des étudiants** sur de multiples sujets.

Ainsi, elle défend l'**accessibilité des études de médecine**, notamment par le développement des **tutorats** à destination des PACES et des étudiants hospitaliers. Elle valorise ces tutorats via l'**agrément Tutorat**, une évaluation certifiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui vient reconnaître officiellement la qualité des services rendus par ceux-ci.

L'ANEMF prône une **amélioration du statut de l'étudiant hospitalier**, des **aides** qui lui sont attribuées, de la **rémunération** de celui-ci et du respect de la **réglementation** encadrant ce statut dans les CHU et UFR.

L'ANEMF est forte de son **réseau d'élus étudiants** pour porter ses positions au plus près des étudiants, dans les facultés et universités. Elle est également représentée au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (**CNESER**), et est adhérente à la Fédération des Associations Générales Etudiantes (**FAGE**) et à l'International Federation of Medical Students' Associations (**IFMSA**).

### PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ANEMF 2018

L'**indicateur du coût de la rentrée 2018 de l'ANEMF** évalue les différents postes de dépenses de la rentrée d'un étudiant rentrant en **Première Année Commune aux Études de Santé (PACES)** et d'un étudiant rentrant dans la **première année du deuxième cycle des études médicales (DFASM1)**.

Les deux profils d'étudiants-types évalués sont les suivants : **non-boursiers** et **décohabitants** (ne vivant plus au domicile familial).

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

Deux axes principaux sont étudiés :

- **Les frais spécifiques de rentrée** : frais de scolarité, complémentaire santé, assurance logement, frais d'agence et matériel pédagogique.
- **Les frais de vie courante mensuels** : loyers, repas, équipements divers, téléphonie, internet et transports.

Cet indicateur reprend des éléments de l'indicateur 2018 de la FAGE et est enrichi d'un travail particulier concernant les **dépenses spécifiques aux étudiants en médecine**, fortement marquées par les frais en matériel pédagogique engendrés par la préparation des **deux concours sanctionnant ces études**, le concours d'entrée dans les études médicales et les ECNi.

Il s'intéresse donc spécifiquement aux problématiques des étudiants en PACES, puis des étudiants en DFASM1, pour enfin aboutir sur une partie consacrée aux évolutions des études médicales.

### CHIFFRES FINAUX

#### FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

PACES	5 016,95 €
DFASM1	3 249,25 €

#### FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE

FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE : PACES ET DFASM1	929,80 €
---	----------

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### LES CHIFFRES EN DÉTAIL

#### FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Frais communs aux étudiants en PACES et DFASM1

	ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ	314,10 €	295,46 €
FRAIS D'AGENCE	300,00 €	240,41 €
CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)	90,00 €	90,00 €
ASSURANCE LOGEMENT	64,00 €	73,68 €

Frais spécifiques aux étudiants en PACES

	ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
DROITS D'INSCRIPTION	170,00 €	170,00 €
SÉCURITÉ SOCIALE	0,00 €	0,00 €
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MATÉRIEL USUEL, ADHÉSION AUX TUTORATS, ORGANISMES PRIVÉS DE PRÉPARATION AUX EXAMENS)	4 782,61 €	3 984,62 €

Frais spécifiques aux étudiants en DFASM1

	ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
DROIT D'INSCRIPTION	243,00 €	243,00 €
SÉCURITÉ SOCIALE (SOMME DES MONTANTS DES COTISATIONS PRÉLEVÉES À LA SOURCE, SUR LA BASE DU SALAIRE ANNUEL BRUT DE DFASM1, DE 1 555,20 €)	500,76 €	500,76 €
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE (MATÉRIEL USUEL, RÉFÉRENTIELS, ORGANISMES PRIVÉS DE PRÉPARATION AUX EXAMENS EN LIGNE ET EN PRÉSENTIEL POUR L'ÎLE-DE-FRANCE)	2 148,52 €	1 703,52 €

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### Total

	ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
PACES	5 720,71 €	4 854,17 €
DFASM1	3 660,38 €	3 146,83 €

### FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE

	ÎLE-DE-FRANCE	RÉGIONS
LOYERS ET CHARGES	640,75 €	449,40 €
CONSOMMABLES	327,40 €	296,88 €
TÉLÉPHONIE ET INTERNET	49,32 €	49,32 €
TRANSPORTS	28,50 €	19,49 €
LOISIRS	75,35 €	70,00 €
TOTAL	1 121,32 €	885,09 €

## PROBLÉMATIQUES DES ÉTUDIANTS EN PACES

La PACES (Première Année Commune aux Études de Santé) est une année où l'étudiant doit faire face à un concours extrêmement sélectif. En effet, ce concours ne permet qu'à très peu d'étudiants de poursuivre leur cursus en études de santé, et sa préparation pose des problématiques spécifiques, notamment au niveau des dépenses de l'étudiant.

### MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Pour aider l'étudiant à préparer le concours de la PACES, deux types d'organismes d'aide existent, les **tutorats** étudiants, mis en place par les facultés, et les **organismes privés**.





## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

La majorité des étudiants ont recours au **service bénévole du tutorat** pour les accompagner dans la préparation du concours. Les tutorats sont des structures **soutenues par les universités**, où les étudiants en deuxième ou troisième année aident les étudiants en PACES en proposant des stages de pré-rentrée, des concours blancs réguliers, des séances d'exercices corrigés hebdomadaires, des fiches de cours, des photocopiés d'annales, des activités de loisirs, etc. Ces structures travaillent en **collaboration avec les enseignants de l'Université** afin de proposer un contenu certifié par ceux-ci et sont **reconnus** annuellement par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** sous la forme d'un agrément. La majorité des tutorats sont entièrement **gratuits**, et quand l'inscription annuelle est payante, le tarif moyen en région est de **23,27 €** et de **10,26 €** en Île-de-France.

Une partie des étudiants ont recours à des **organismes de préparation privés** aux concours de la PACES. Ces organismes, totalement **indépendants** des Universités, offrent un certain nombre de services pour un **coût beaucoup plus élevé** ! En effet, la moyenne des frais d'inscriptions à ces organismes s'élève à 3 722,13 € en région et 4 533,13 € en Île-de-France. Ce qui équivaut respectivement à **22 et 26,7 fois les frais d'inscription à l'Université** ou encore **environ 160 et 442 fois les frais d'inscription au tutorat**.

### L'ANEMF PRÔNE LE DÉVELOPPEMENT DES TUTORATS ET LEUR MISE EN VALEUR PAR LES UNIVERSITÉS.

Il apparaît donc que le tutorat est un vecteur **d'égalité sociale** et afin que l'Université et les études de santé restent accessibles à tous, les Universités ainsi que les rectorats doivent permettre à ces associations de devenir **l'interlocuteur prioritaire en ce qui concerne l'orientation des lycéens**. Pour cela il faut **inscrire la présence des tutorats** comme incontournable dans les plages **horaires consacrées à l'orientation** prévus par la réforme du lycée afin que chacun puisse avoir conscience des possibilités qui s'offrent à lui.

**DANS LE CADRE DE LA LOI ORE (ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS) ET  
DU DÉVELOPPEMENT DE L'ORIENTATION DES LYCÉENS, L'ANEMF SOUHAITE QUE  
LES TUTORATS DEVIENNENT LES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS DES LYCÉENS  
CONCERNANT LA PACES.**



## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

# PROBLÉMATIQUES DES ÉTUDIANTS EN DFASM1

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le deuxième cycle des études médicales (DFASM) est entièrement polarisé par la préparation des Épreuves Classantes Nationales informatisées (ECNi) qui viennent le conclure en fin de sixième année et permettent le classement et la répartition de l'ensemble des étudiants lors du passage à l'internat. Ces ECNi impliquent des dépenses en matériel pédagogique prépondérantes dans le budget des étudiants, car elles se préparent grâce à des référentiels établis par les collèges de spécialistes, et incitent à la souscription de moyens de préparations supplémentaires, notamment via des organismes de préparations privés.

## RÉFÉRENTIELS

Les référentiels de spécialités constituent le **premier des pôles de dépense** en matériel pédagogique des étudiants en DFASM. En effet, l'achat de l'ensemble des référentiels existants nécessaires à la préparation des ECNi représente une dépense de **1 221,10 €** s'ils sont achetés neufs. De plus, leur **renouvellement fréquent** par les collèges empêche généralement l'achat de référentiels d'occasion, et oblige même certains étudiants à racheter la nouvelle édition de certains ouvrages au cours de leur deuxième cycle. De nombreuses solutions sont possibles pour minimiser cette dépense.

Depuis la **loi Lang** (Loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre) le prix des livres est unique, fixé par l'éditeur, et le **vendeur ne peut proposer une réduction dépassant les 5 %** du prix du livre. Cependant la loi prévoit que par dérogation, les **associations peuvent fixer librement le prix des livres scolaires** qu'elles revendent dans le but de faciliter leur acquisition par ses membres. Or, la définition des livres scolaires désigne les livres "utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles ainsi que les formations au brevet de technicien supérieur". Cette définition **exclut donc de facto les référentiels utilisés par les étudiants en DFASM**, et plus généralement l'ensemble des livres utilisés dans les Universités. Sachant la force du réseau d'associations étudiantes dans les Universités et leur volonté de faciliter l'accès au savoir, il faut **permettre la vente à prix réduits des référentiels** en les inscrivant en qualité de livres scolaires.

## INSCRIPTION DES LIVRES UNIVERSITAIRES EN QUALITÉ DE LIVRES SCOLAIRES POUR AUTORISER LA VENTE À PRIX RÉDUIT PAR LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

Une autre solution pour minimiser l'impact de l'achat de ces référentiels consiste à **mettre à disposition de l'ensemble des étudiants la version numérique** de ces ouvrages, et ceci **gratuitement**. Plusieurs collègues d'enseignants ont déjà entrepris cette démarche, mais celle-ci doit impérativement se généraliser, afin que la possibilité ou non d'acheter ces livres **ne nuise pas à l'accessibilité et à la réussite des études, et n'impacte pas les autres pôles de dépenses de l'étudiant** (santé, alimentation, logement, etc.).

### MISE À DISPOSITION GRATUITE DE L'ENSEMBLE DES RÉFÉRENTIELS EN VERSION NUMÉRIQUE AUX ÉTUDIANTS EN DFASM.

### ORGANISMES DE PRÉPARATION AUX ECNi

D'après notre enquête, le coût moyen de souscription à un service d'aide à la préparation des ECNi en ligne s'élève à **243,20 €**. Ces services viennent ainsi en concurrence de la plateforme SIDES, plateforme mise à disposition de tout étudiant de DFASM pour s'entraîner aux examens, et dont la base de données est enrichie par l'ensemble des UFR de médecine de France. De plus, en Île-de-France, des organismes privés proposent des services similaires aux conférences d'entraînements des Universités, et leur coût moyen est de **735 €**. Ces services ont donc un impact non négligeable sur les finances des étudiants, et des solutions existent pour éviter que les étudiants ressentent le besoin de souscrire à ce type d'organisme.

Il faut inciter au maximum les facultés de médecine à enrichir la plateforme SIDES de l'ensemble de leurs examens facultaires et d'entraînement aux ECNi. Cette plateforme est un outil formidable pour les étudiants, **il faut que les facultés jouent le jeu du partage !**

### INCITER AU MAXIMUM LES FACULTÉS À ENRICHIR LA PLATEFORME SIDES.

Les facultés proposent souvent des conférences de révision des ECNi à leurs étudiants. Cependant, ces systèmes peuvent être améliorés ! En effet, certaines facultés rendent ce service payant, et ne proposent pas forcément d'enregistrer et de diffuser ces conférences à leurs étudiants, alors que ceux-ci peuvent se trouver en stage loin de la faculté. L'ANEMF demande que l'ensemble des facultés proposent des conférences de façon gratuite et régulière, et qu'elles les diffusent à l'ensemble des étudiants sous format numérique.



## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### AMÉLIORATION DU SYSTÈME DES CONFÉRENCES UNIVERSITAIRES EN PRÔNANT LA GRATUITÉ, LA RÉGULARITÉ ET LA DIFFUSION NUMÉRIQUE DE CES SERVICES.

Enfin, de plus en plus de services de tutorat d'années supérieures se mettent en place pour préparer au mieux les étudiants aux ECNi. Ces systèmes gratuits, similaires à ceux proposés aux étudiants en PACES, favorisent le compagnonnage et l'entraide entre les étudiants. Ils doivent être soutenus par les facultés et être amenés à se répandre dans l'ensemble des facultés.

### DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PAR LES UNIVERSITÉS DES SYSTÈMES DE TUTORAT D'ANNÉES SUPÉRIEURES.

## FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SANTÉ

En 2018, les frais d'inscription pour les étudiants en DFASM connaissent une **augmentation de 71,90 €**, conséquence de la mise en place de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), devenue obligatoire pour l'inscription dans l'enseignement supérieur. Si cette contribution s'accompagne de la suppression de la cotisation au Régime de Sécurité Sociale Étudiant (RSSE), augmentant ainsi le pouvoir d'achat de nombreux étudiants, elle **pénalise fortement les étudiants hospitaliers**. En effet, ceux-ci sont déjà rattachés par leur statut d'étudiant-salarié au Régime Général de Sécurité Sociale, **ils ne profitent donc pas de la suppression du RSSE !** De plus, les étudiants hospitaliers travaillant en alternance sur des sites souvent délocalisés des campus universitaires, ils ne pourront que peu profiter des services que met en place la CVEC.

### L'ANEMF DEMANDE À CE QUE DES MESURES SOIENT PRISES AFIN DE COMPENSER LA PERTE INDUITE PAR LA COTISATION À LA CVEC.

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### FRAIS MENSUELS

Les frais mensuels pour un étudiant en DFASM s'élèvent en moyenne à **885,09 €** en région, et montent à **1 121,32 €** pour l'Île-de-France. Les étudiants en DFASM1 sont soumis, à cause de leur formation en alternance et à la préparation de l'ECNi, à un rythme de vie qui rend extrêmement difficile le cumul des études et d'un emploi étudiant.

La rémunération de l'étudiant en DFASM1 est dérisoire, s'élevant à environ **100 € net par mois**, pour un travail de 5 demi-journées par semaine, soit environ 20h/semaine. Cette situation entraîne **une grande précarité** chez les étudiants en difficulté financière qui peuvent être amenés à mettre en péril leur réussite universitaire, voire à arrêter leur cursus pour raison financière. La **mise à disposition d'aides sociales** ainsi qu'une **augmentation de cette rémunération**, qui n'a que très peu évolué depuis 15 ans, sont nécessaires !

### PRIME D'ACTIVITÉ

La **Prime d'activité**<sup>1</sup> a pour objet "d'inciter les **travailleurs aux ressources modestes**, qu'ils soient salariés ou non salariés, à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle et de **soutenir leur pouvoir d'achat**." Malheureusement, les **étudiants hospitaliers se voit exclus** de ce dispositif d'aide aux travailleurs aux ressources modestes, et ceci car **leurs revenus sont trop faibles pour cela** ! En effet, pour les étudiants apprenti ou stagiaire, il faut justifier d'un revenu mensuel supérieur à 918,35 € pour pouvoir toucher cette aide. C'est ainsi la **double peine qui s'applique pour les étudiants hospitaliers** !

## L'ANEMF DEMANDE L'OUVERTURE AU DROIT À LA PRIME D'ACTIVITÉ POUR LES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS.

### MAINTIEN DES BOURSES UNIVERSITAIRES L'ÉTÉ

Le deuxième cycle des études médicales a cette particularité qu'il n'y a **pas d'interruption du cycle des stages hospitaliers** lors des **grandes vacances universitaires**. L'étudiant hospitalier conserve donc des obligations universitaires durant l'été, **l'empêchant de pouvoir réaliser un emploi d'été** afin de compléter ses revenus. Les étudiants boursiers sont fortement impactés lors de cette période, car **leurs bourses se retrouvent suspendues pendant les mois de juillet et août**, comme l'ensemble des étudiants.

<sup>1</sup> LOI n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031046061&categorieLien=id>

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

OUVERTURE DU DROIT AU MAINTIEN DES BOURSES L'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS  
HOSPITALIERS.

### ÉVOLUTION DES ÉTUDES DE SANTÉ

Les évolutions des études de médecine qui s'annoncent sont porteuses d'innovations pédagogiques majeures, soutenues par l'ANEMF, mais certains points de ces réformes doivent être sécurisés pour ne pas impacter financièrement les étudiants.

### RÉFORME DU DEUXIÈME CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES

La réforme du deuxième cycle des Études Médicales, visant à une **refonte totale du système des études et de l'accès à l'internat**, est un projet vivement soutenu par l'ANEMF, qui a contribué à sa création via la Grande Concertation Nationale sur le deuxième cycle réalisée au courant de l'année 2017. Cette réforme encourage fortement le décroisement des CHU et la mobilité des étudiants sur les territoires afin de découvrir les différents modes d'exercices : libéral, en Centre Hospitalier Général, etc. Cette mobilité, nécessaire pour découvrir l'ensemble des modes d'exercice, ne doit pas se développer au détriment des finances des étudiants.

#### LOGEMENT

Les **stages en périphérie**, c'est-à-dire dans les hôpitaux situés en dehors des villes des UFR de médecine, peuvent être réalisés à parfois plus d'**une heure de route** du logement de l'étudiant. Il n'est pas concevable que les étudiants soient obligés d'effectuer quotidiennement ce trajet, aussi bien par rapport à leur réussite universitaire, aux frais engendrés qu'au niveau de leur sécurité.

La **mise à disposition de logement**, notamment via la rénovation et la création des internats ruraux en **véritable externat-internat**, est indispensable. De plus, ce type de structure permettrait un véritable compagnonnage entre les étudiants, et la découverte des territoires ruraux et péri-urbains, fortement impactés par les déserts médicaux.



## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### CRÉATION, DÉVELOPPEMENT ET RÉNOVATION DES INTERNATS EN EXTERNAT- INTERNATS RURAUX.

En cas d'impossibilité de mise en place de logement (par l'hôpital ou par les collectivités territoriales), l'étudiant doit avoir des garanties financières pour couvrir les dépenses engendrées. L'**extension de l'indemnité de logement** de 235 €, accordée aux internes en médecine effectuant leur stage en zone sous dense, aux étudiants effectuant leur stage dans un terrain éloigné de leur ville universitaire est dès lors une solution cohérente.

### EXTENSION DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT DE 235 € ACCORDÉE AUX INTERNES POUR LES ÉTUDIANTS EFFECTUANT UN STAGE ÉLOIGNÉ DE LEUR VILLE UNIVERSITAIRE.

### RESTAURATION

Les tarifs de restauration dans les hôpitaux (universitaires et généraux) sont très souvent bien plus élevés que les tarifs universitaires proposés dans les restaurants CROUS. Cette situation vient fortement impacter les finances des étudiants, notamment pour ceux se trouvant dans des stages loin des campus universitaires. L'**accès à l'alimentation à moindre coût** doit rester possible pour l'ensemble des étudiants, qu'importe son terrain de stage.

### MISE EN PLACE DE TARIFS DE RESTAURATION ADAPTÉS AUX ÉTUDIANTS DANS LES HÔPITAUX, CALQUÉS SUR LES TARIFS UNIVERSITAIRES.

### SERVICE SANITAIRE

La mise en place du Service Sanitaire, mesure forte de campagne du candidat Emmanuel Macron, a le potentiel pour devenir à la fois un outil innovant de formation à la prévention pour les étudiants mais aussi un moyen d'améliorer la santé publique. Cependant, la mise en place de ce service non rémunéré **ne doit en aucun cas impacter financièrement** les étudiants. L'ANEMF demande des garanties sur ce sujet !

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

La volonté du gouvernement est que les actions du Service Sanitaire viennent couvrir **l'intégralité du territoire français**, afin de réduire les disparités face à l'accès à la prévention. Cependant, certaines facultés sont géographiquement très **isolées**, et couvrent donc un territoire très important. Nous pouvons citer en exemple la faculté de médecine de Brest, située à plus de 240 km de la faculté la plus proche, celle de Rennes. Il est dès lors **impossible** d'espérer couvrir l'intégralité d'un tel territoire sans des **garanties** sur le **logement**, le **transport** et l'**alimentation** des étudiants qui se rendront sur des territoires aussi éloignés.

### LOGEMENT ET TRANSPORT

Les **collectivités territoriales** ont une part de responsabilité vis-à-vis des actions de prévention qui sont mises en place dans leurs territoires. **Elles possèdent de nombreux moyens** d'accompagner les étudiants qui vont accomplir leur Service Sanitaire : mise à disposition de logements, gratuité des transports publics, prêt de moyens de transport, etc.

**L'ANEMF DEMANDE DES GARANTIES SUR L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VIS-À-VIS DES AIDES PROPOSÉES AUX ÉTUDIANTS POUR RÉALISER LEUR SERVICE SANITAIRE.**

**EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE MISE EN PLACE D'AIDES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, L'ÉTUDIANT ÉLOIGNÉ DE SON UFR DE RATTACHEMENT DOIT POUVOIR BÉNÉFICIER D'UNE COMPENSATION FINANCIÈRE TELLE QUE L'INDEMNITÉ LOGEMENT DE 235 € ÉVOQUÉE PRÉCÉDEMMENT.**

### ALIMENTATION

Des garanties concernant l'alimentation des étudiants dans leurs lieux de stages du Service Sanitaire doivent être mises en place. Ainsi, les structures d'accueil doivent fournir aux étudiants des moyens de s'alimenter à moindre frais, comme ceci est précisé dans le modèle de convention de l'arrêté réglementant la réalisation du service sanitaire (*Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé*).

**MISE À DISPOSITION D'UN SERVICE DE RESTAURATION DANS LES STRUCTURES ACCUEILLANT DES ÉTUDIANTS RÉALISANT LEUR SERVICE SANITAIRE.**



## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### BILAN

Concernant les **étudiants en PACES**, l'ANEMF défend le développement des tutorats, organisme d'entraînement aux concours, prônant l'accessibilité pour tous, la préparation de qualité, et le bien-être des étudiants.

■ **L'ANEMF prône le développement des tutorats et leur mise en valeurs par les universités.**

■ **Dans le cadre de la loi ORE et du développement de l'orientation des lycéens, l'ANEMF souhaite que les tutorats deviennent les interlocuteurs privilégiés des lycéens concernant la PACES.**

Concernant les étudiants en DFASM1, les frais de matériel pédagogique engendrés par les référentiels et les organismes de préparation privés au concours de l'ECNi ont un impact plus qu'excessif sur les finances des étudiants, rompant avec le principe d'accessibilité et de réussite universitaire pour tous.

■ **Inscription des livres universitaires en qualité de livres scolaires pour autoriser la vente à prix réduit par les associations étudiantes.**

■ **Mise à disposition gratuite de l'ensemble des référentiels en version numérique aux étudiants en DFASM.**

La très faible rémunération des étudiants hospitaliers, accentuée par la grande difficulté de cumuler un emploi étudiant et l'intensité du deuxième cycle des Etudes Médicales, viennent mettre en péril la réussite des étudiants et leur bien-être. De plus, il apparaît une différence incompréhensible avec la rémunération des étudiants-stagiaire de l'enseignement supérieur.

■ **L'ANEMF demande à ce que des mesures soient prises afin de compenser la perte induite par la cotisation à la CVEC.**

■ **L'ANEMF demande l'ouverture au droit à la prime d'activité pour les étudiants hospitaliers.**

■ **Ouverture du droit au maintien des bourses l'été pour les étudiants hospitaliers.**

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

La réforme du deuxième cycle des études médicales annoncée par les ministres de la Santé et de l'Enseignement Supérieur prône une mobilité des étudiants bienvenue pour faciliter la découverte des différents modes d'exercice de la médecine. Elle ne doit cependant pas impacter les ressources des étudiants.

■ **Création, développement et rénovation des internats en externat-internats ruraux.**

■ **Extension de l'indemnité de logement de 235 € accordée aux internes pour les étudiants effectuant un stage éloigné de leur ville universitaire sans possibilité de logement.**

■ **Mise en place de tarifs de restauration adaptés aux étudiants dans les hôpitaux, calqués sur les tarifs universitaires.**

La mise en place du Service Sanitaire, voulue par le gouvernement, ne doit pas impacter financièrement les étudiants, des aides sont à mettre en place pour les accompagner dans leurs actions !

■ **L'ANEMF demande des garanties sur l'implication des collectivités territoriales vis-à-vis des aides proposées aux étudiants pour réaliser leur Service Sanitaire.**

■ **En cas d'impossibilité de mise en place d'aides par les collectivités territoriales, l'étudiant éloigné de son UFR de rattachement doit pouvoir bénéficier d'une compensation financière telle que l'indemnité logement de 235 € évoquée précédemment.**

■ **Mise à disposition d'un service de restauration dans les structures accueillant des étudiants réalisant leur Service Sanitaire.**



## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### MÉTHODOLOGIE

#### FRAIS SPÉCIFIQUES DE LA RENTRÉE

##### FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription universitaires sont définis par un arrêté de manière annuelle, et correspondent à un étudiant non-boursier s'inscrivant en PACES ou en DFASM1, soit respectivement 170 € et 243 € (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>).

##### MÉDECINE PRÉVENTIVE

La cotisation à la médecine préventive universitaire est supprimée à partir de la rentrée universitaire 2018 par mise en application de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE).

##### SÉCURITÉ SOCIALE

Pour les étudiants en PACES, la cotisation au Régime de Sécurité Sociale Étudiant (RSSE) est supprimée à partir de la rentrée universitaire 2018 par mise en application de la loi ORE. Ces étudiants sont désormais rattachés au Régime Général et dispensés de cotisation. Le montant indiqué est donc de 0 €.

Pour les étudiants en DFASM1, le montant indiqué de 500,76 € correspondant au montant total des cotisations pour la Sécurité Sociale prélevées mensuellement sur le salaire de l'étudiant hospitalier.

##### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé correspond à la moyenne pondérée par le nombre d'étudiants de chaque ville des offres "tous Soins" des différentes mutuelles étudiantes.

##### FRAIS D'AGENCE

Les frais d'agence sont plafonnés par décret. Les frais indiqués prennent en compte les plafonds de ces frais dans chaque ville où est située une UFR de médecine, pondérés par le nombre d'étudiants en médecine de chacune des villes.

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

La rubrique "matériel pédagogique" est composée des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire tels qu'évalués par la FAGE.

L'ANEMF, en tant que fédération de filière, a choisi d'y ajouter :

- Pour les étudiants en PACES, la moyenne des tarifs des formules incluant un stage de pré-rentrée et une inscription annuelle des différents organismes de préparation privés au concours de la PACES, ainsi que l'inscription aux services de tutorat étudiant. Ces deux valeurs sont pondérées par le nombre d'étudiants de chaque ville.
- Pour les étudiants en DFASM1 :
  - Le prix moyen des référentiels nécessaires à la préparation des ECNi.
  - La moyenne des tarifs de l'inscription annuelle aux services d'aide à la préparation des examens en DFASM1 (en présentiel pour l'Île-de-France et en ligne pour la France).

### ASSURANCE LOGEMENT

La moyenne des offres des différentes mutuelles étudiantes pour l'assurance d'un studio est un chiffre calculé par la FAGE.

### FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE

#### LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est calculé par la FAGE, grâce à l'outil de cote des loyers développé par LocService. Nous avons sélectionné les villes avec une UFR de médecine et pondéré ces chiffres en prenant en compte le nombre d'étudiants en médecine de la ville, de PACES et DFASM1.

#### CONSOMMABLES

La partie "consommables" est évaluée par la FAGE. Elle prend en compte :

- Un panier alimentaire nécessaire pour un mois, ainsi que 20 repas pris au restaurant universitaire.
- Un ensemble vestimentaire neuf.
- Un lot de produits d'hygiène et d'entretien.
- Une mensualité de remboursement d'un prêt pour l'achat d'un ordinateur.

L'écart de prix moyen entre les régions et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué pour le calcul du montant en Île-de-France.



## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

### TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Le tarif de téléphonie et internet correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR), pour une offre de téléphonie mobile et internet, tels qu'évalués par la FAGE.

### TRANSPORTS

Pour le transport, nous avons choisi de considérer le tarif d'un abonnement étudiant en transport en commun selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans les villes où se trouvent une UFR de médecine.

### LOISIRS

Le montant est issu de la FAGE, et prend en compte l'achat de 2 livres et le montant moyen des sorties estimé par l'enquête de l'OVE de 2010.

## SOURCES

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Sites internet de la LMDE ([www.lmde.fr](http://www.lmde.fr)) et des différentes mutuelles étudiantes régionales.

### MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Tutorats étudiants : Site internet des différents tutorats étudiants.
- Organismes de préparations privés aux concours de la PACES et des ECNi : Site internet des différents organismes de préparation privée aux examens de la PACES et des ECNi.
- Référentiels : Sites [www.elsevier-masson.fr](http://www.elsevier-masson.fr) et [www.unitheque.com](http://www.unitheque.com)

### TRANSPORT

Sites des différents organismes chargés des réseaux de transports (bus, métro et tramway) des villes accueillant une UFR de médecine.

## INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

CHIFFRES SE RÉFÉRANT À L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE DE  
LA FAGE 2018, ADAPTÉS AU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN PACES &  
DFASM1, ET LEURS LIEUX D'ÉTUDES

- Complémentaire santé
- Frais d'agence
- Assurance logement
- Loyer et charges
- Consommables
- Téléphonie et Internet
- Loisirs

## CONTACTS



**Clara Bonnavion**  
Présidente de l'ANEMF  
[presidence@anemf.org](mailto:presidence@anemf.org)  
06 50 38 64 94

**Loïc Lemoine**  
Vice-Président chargé des Affaires Sociales  
[affaires\\_sociales@anemf.org](mailto:affaires_sociales@anemf.org)

